

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Archives-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : 10E-1-95-22/08/1995

Date de publication : 22/08/1995

B.O.I. N° 155 du 22 AOUT 1995

Sommaire :

PRESENTATION
ANNEXE I
ANNEXE II
ANNEXE III

11

5 507155 P - C.P. n° A.D. du 7-1-1975

- 1 -

I.S.S.N. 0982 801 X

22 août 1995

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

10 E-1-95

N° 155 du 22 AOUT 1995

10 P.F./4

INSTRUCTION DU 21 JUILLET 1995

LA CONSTITUTION DE LA DOCUMENTATION FONCIERE.
MODALITES DE DEPOT DES DOCUMENTS A PUBLIER. AUTORISATION DE
REPRODUCTION
PAR IMPRIMANTE DES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS N°S 3233, 3234, 3240, 3265,
3266, 3267-C S,
3267-C D, 3267 P, 3267 R, 3268, 3268 C NOUVEAUX MODELES

NOR : ECO L 95 00071 J

[D.G.I. - Bureau III A 2]



PRESENTATION

L'utilisation par un nombre croissant d'usagers de matériels bureautiques et informatiques a conduit l'administration à modifier la contexture de certains imprimés déposés dans les bureaux des hypothèques.

Les nouveaux formulaires peuvent être reproduits par les usagers à l'aide d'imprimantes ou être servis directement sur des outils bureautiques de modèle courant.

Ces documents ont été élaborés après une phase de consultation des principaux usagers des conservations et en particulier du Conseil Supérieur du Notariat.

-

A - PRESENTATION DU NOUVEAU DISPOSITIF

Une modification de la contexture des principaux imprimés déposés dans les conservations des hypothèques a été mise en oeuvre par l'Administration afin :

- d'autoriser la reproduction de ceux-ci par imprimante ;
- de permettre leur emploi dans le cadre d'outils bureautiques banalisés.

I. Champ d'application.

1. Le nouveau dispositif concerne les formules de publication, les bordereaux d'inscription et les demandes de renseignements n°s 3233, 3234 et 3240.

Formules de publication

Nature	N° d'imprimé
Formule de publication pour l'établissement d'expéditions, de copies ou d'extraits d'actes ou décisions judiciaires.	N° 3265
(Feuille complémentaire)	N° 3266

Bordereaux d'inscription d'hypothèques

Nature	N° d'imprimé
Bordereau d'inscription (simple)	3267-C-T-S
Bordereau d'inscription (double)	3267-C-T-D
Bordereau d'inscription (particulier)	3267 P
Bordereau de renouvellement d'hypothèques	3267 R
Bordereau d'inscription (feuille complémentaire)	3268
Bordereau d'inscription particulier (feuille complémentaire)	3268-C

Demandes de renseignements

Nature	N° d'imprimé
Demande de renseignements sommaires urgents	3233
(feuille complémentaire)	3234
Demande de prorogation	3240

II - Modalités de reproduction des formulaires

2.La reproduction des imprimés administratifs est subordonnée au respect de certaines normes.

1. Respect des modèles agréés

Les concepteurs et utilisateurs de logiciels devront s'assurer de la conformité de leurs productions par rapport aux modèles administratifs.

Les modèles des nouveaux formulaires sont disponibles sous une forme papier auprès des bureaux des hypothèques (cf. annexes).

Une fiche d'information sera également fournie par les bureaux des hypothèques aux principaux usagers.

Les anciens imprimés ne pourront pas donner lieu à reproduction.

2. Caractéristiques

3. Les documents concernés seront uniquement imprimés sur leur recto afin de tenir compte des contraintes informatiques. Les imprimés des demandes de renseignements ont notamment été aménagés à cet effet.

a) Couleur

Les imprimés ainsi que leurs reproductions sont de couleur blanche.

b) Qualité du papier

Compte tenu des contraintes d'archivage des documents hypothécaires, le grammage du papier servant à l'édition sur imprimante devra être au moins égal à celui des imprimés administratifs (70 ou 80 g).

c) Dimension et texture

Le format utilisé sera le format standard A4 (21x29,7). Les cadres, rubriques et perforations doivent être strictement conformes aux modèles fournis par l'Administration.

4. **NOTA** : Les nouveaux imprimés administratifs pourront également être utilisés de manière traditionnelle (machine à écrire) ou dans le cadre d'outils bureautiques banalisés.

En effet ces documents, uniquement servis sur le recto, enliassés et détachables par le haut, peuvent notamment servir de support papier dans une imprimante standard.

Cette technique permet d'éviter l'emploi de machines à écrire sans les proscrire totalement.

B - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

5. Les anciens imprimés pourront continuer à être utilisés de manière traditionnelle (machine à écrire) afin de permettre la résorption des stocks de formulaires encore en circulation au moment de la réforme.

Les imprimés non encore utilisés au 1er janvier 1997 feront l'objet d'une mise au pilon.

•

Les difficultés liées à l'application de cette réforme qui entrera en vigueur dès la parution de la présente instruction, seront signalées à la Direction Générale (Bureau III A 2 - 3ème division).

Le Sous-Directeur par intérim,

P.C. CHARLOT

•

ANNEXE I

Formules de publication

Formules de publication

Nature	N° d'imprimé
Formule de publication pour l'établissement d'expéditions, de copies ou d'extraits d'actes ou décisions judiciaires.	N° 3265
(Feuille complémentaire)	N° 3266

•



N° 30-3518



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

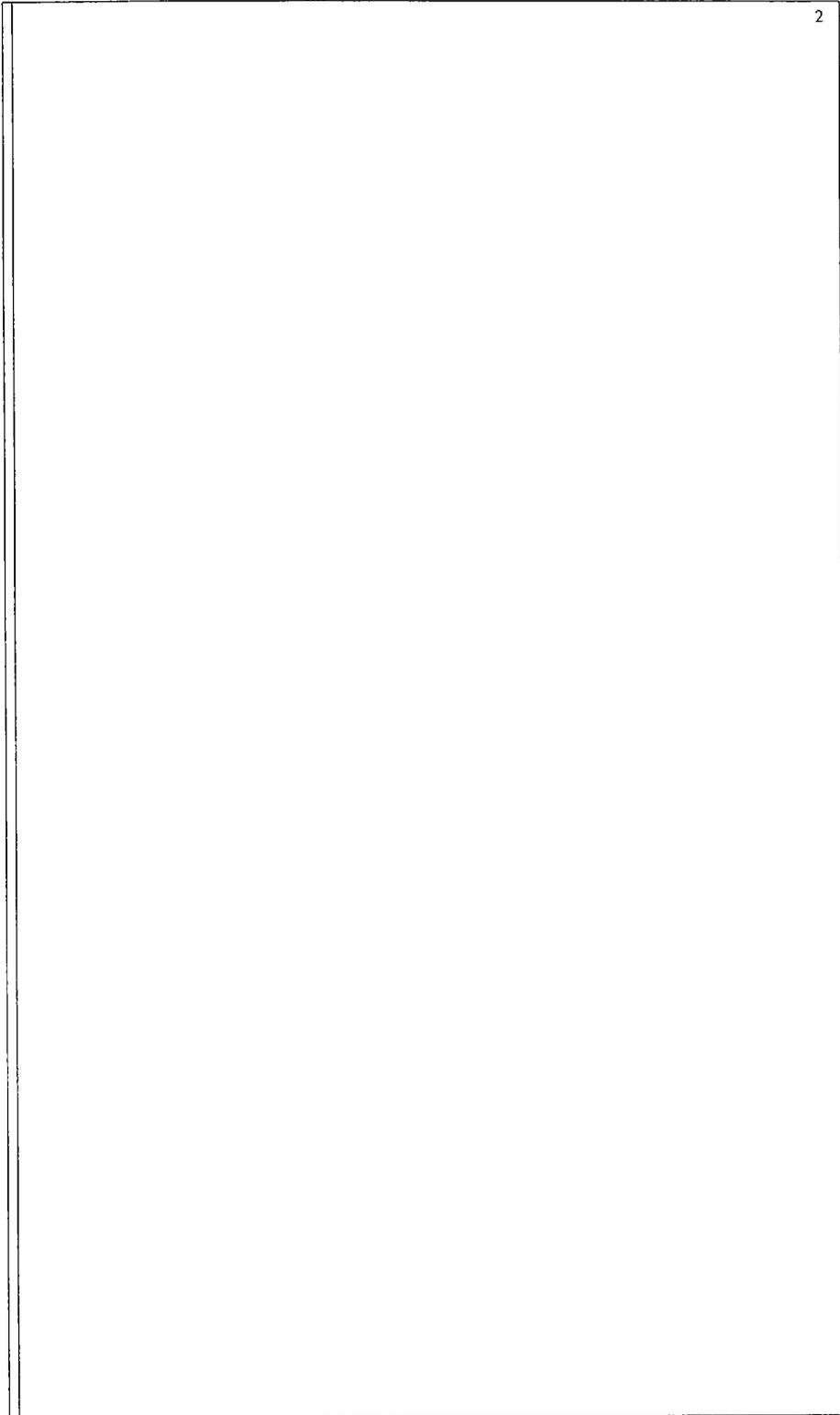
N° 3265

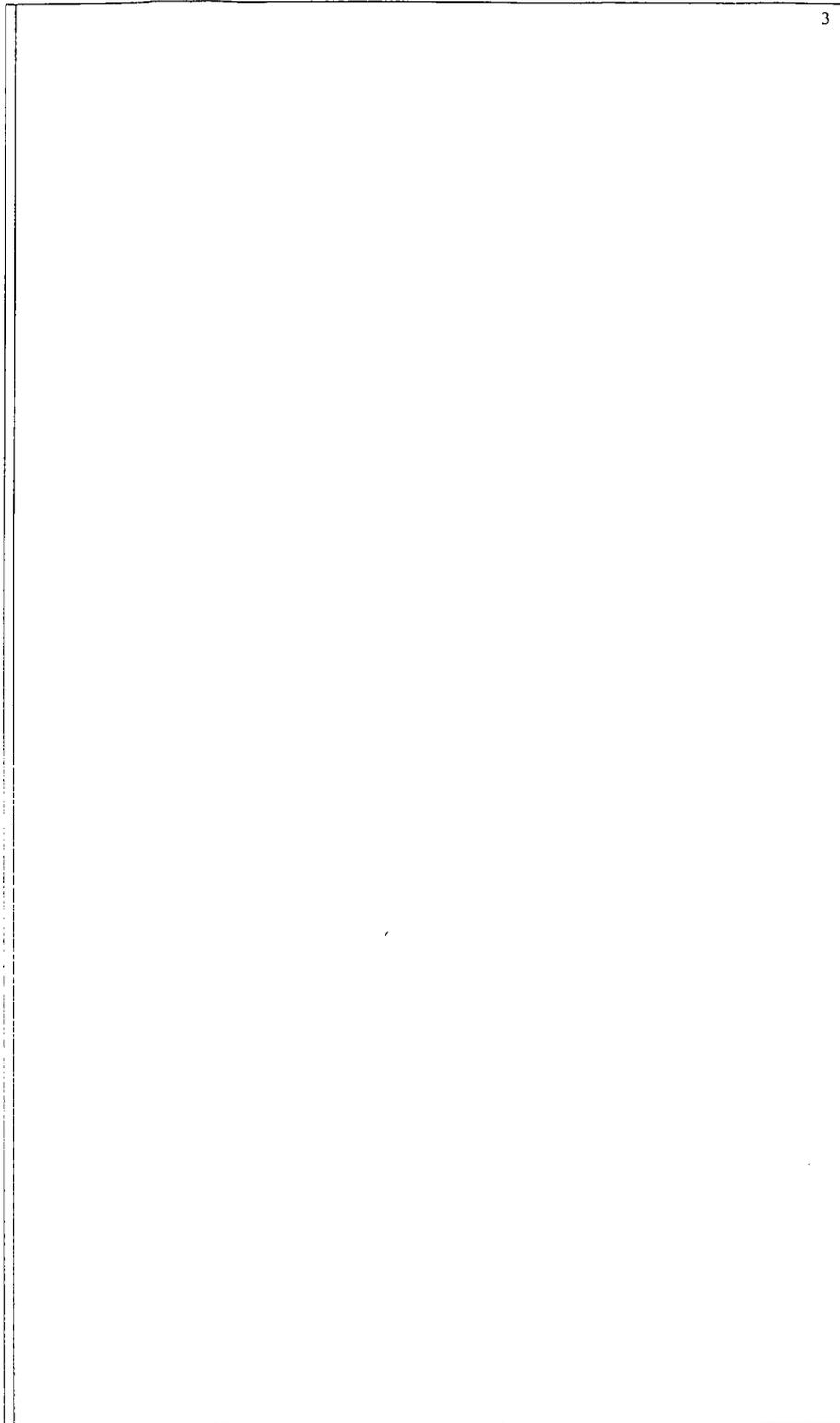
Formule de publication

(pour l'établissement d'expéditions, copies, extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

BUREAU DES HYPOTHÈQUES		TAXE
DÉPÔT	DATE	SALAIRES
	VOL N°	
		PUBLICATION

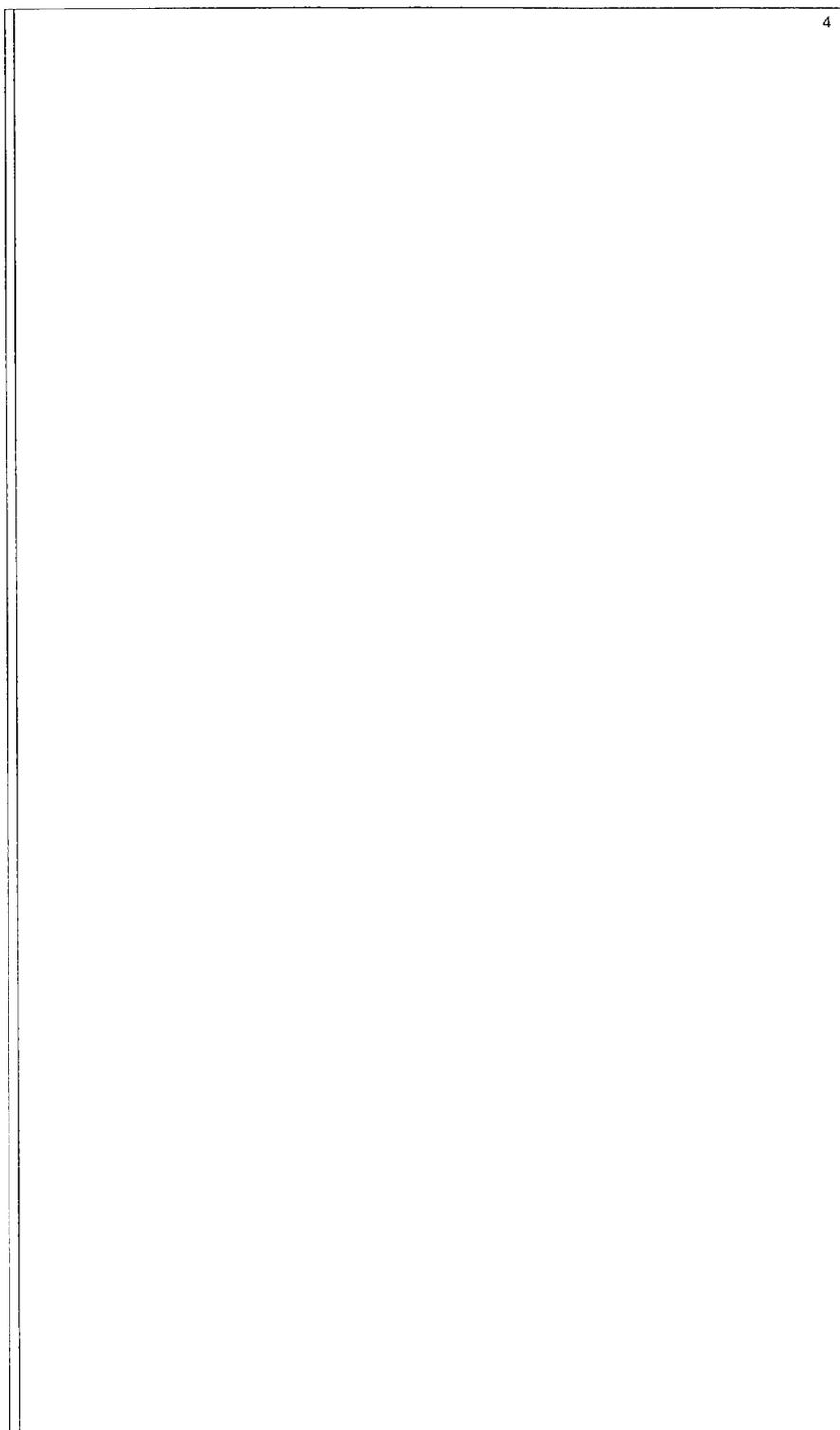
N° 3265 - IMPRIMERIE NATIONALE - 5 403391 (EU)04 - Juin 1995 - GI





N° 3265

4

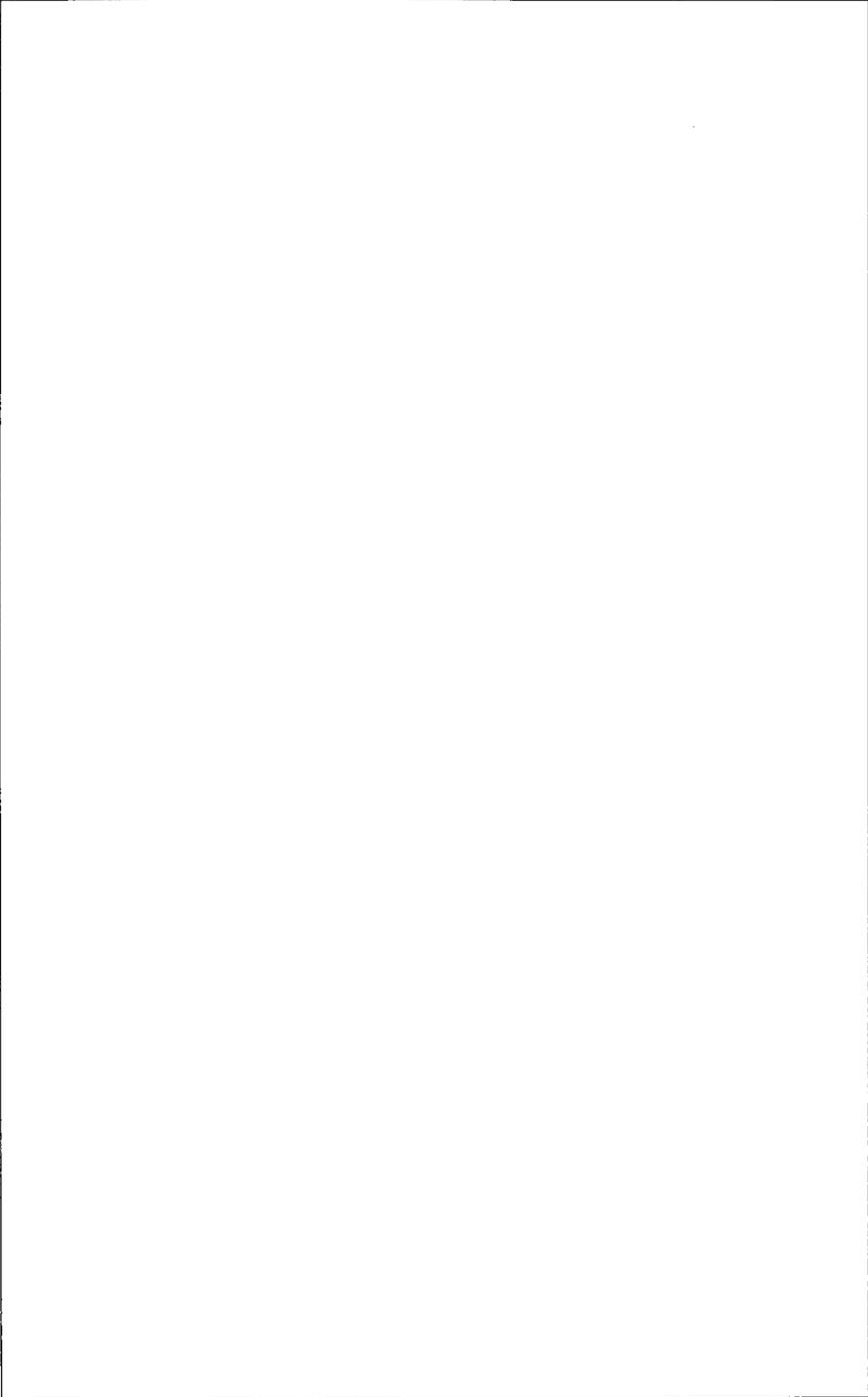


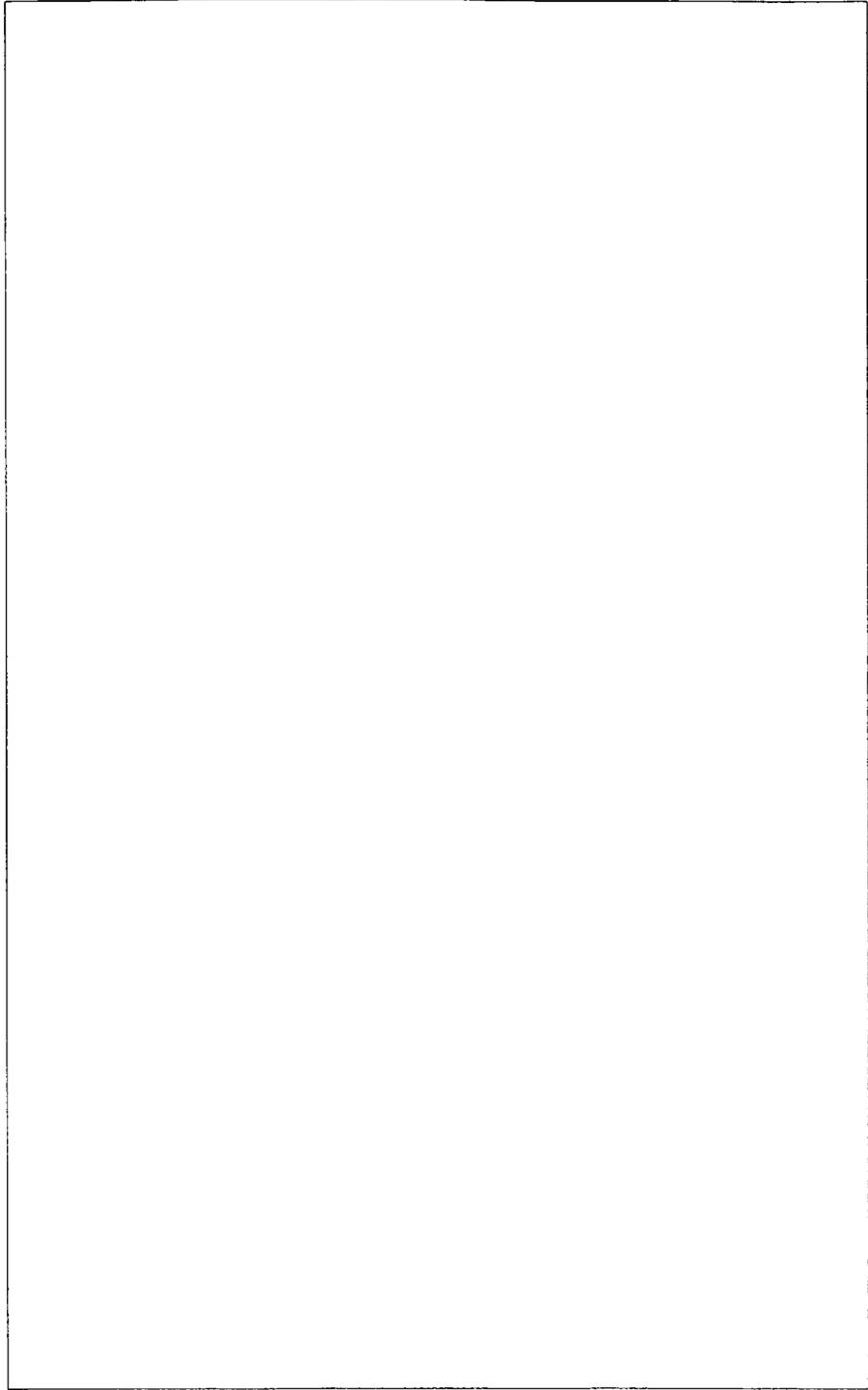
 N° 30-3518


DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 3266

N° 3266 - IMPRIMERIE NATIONALE 5 403407 GLO 94 - Juin 1995 - 1 G1





ANNEXE II

Bordereaux d'inscription d'hypothèques

Bordereaux d'inscription d'hypothèques

Nature	N° d'imprimé
Bordereau d'inscription (simple)	3267-C-T-S
Bordereau d'inscription (double)	3267-C-T-D
Bordereau d'inscription (particulier)	3267 P
Bordereau de renouvellement d'hypothèques	3267 R
Bordereau d'inscription (feuille complémentaire)	3268
Bordereau d'inscription particulier (feuille complémentaire)	3268-C

•




 DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
BORDEREAU D'INSCRIPTION

N° 3267-C

BUREAU DES HYPOTHEQUES	#DEPOT	DATE	EFFET JUSQU'AU
PRINCIPAL	TAXE		
ACCESSOIRES	SALAIRES		
INSCRIPTION _____		<input type="checkbox"/> - l'échéance <input type="checkbox"/> - la dernière échéance <input type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas	
AYANT EFFET JUSQU'AU _____		déterminée et future	
EST REQUISE AVEC ELECTION DE DOMICILE A :			DOMICILE ELU
EN VERTU DE :			TITRE DU CREANCIER
AU PROFIT DE :			CREANCIER
CONTRE :			PROPRIETAIRE GREVE
SUR :			IMMEUBLE GREVE

N° 30-3519 - IMPRIMERIE NATIONALE - 5 400 008 00111 - Juin 1995 - 1 G1

APPARTENANT A :	EFFET RELATIF
POUR SURETE DE :	CREANCE GARANTIE
DISPOSITIONS PARTICULIERES - RENVOIS	
COLLATIONNEMENT ET CERTIFICATION D'IDENTITE	
A LE .. / .. /	
PARTIE RESERVEE AU CONSERVATEUR POUR LES MENTIONS	




 DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
BORDEREAU D'INSCRIPTION

N° 3267-C
double

BUREAU DES HYPOTHEQUES	DEPOT	DATE	EFFET JUSQU'AU
		Vol N°	
PRINCIPAL :	TAXE		
ACCESSOIRES :	SALAIRES		
INSCRIPTION _____	<input type="checkbox"/> - l'échéance <input type="checkbox"/> - la dernière échéance		<input type="checkbox"/> - la dernière échéance
AYANT EFFET JUSQU'AU _____	<input type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas		<input type="checkbox"/> n'est pas
EST REQUISE AVEC ELECTION DE DOMICILE A			DOMICILE ELU
EN VERTU DE :			TITRE DU CREANCIER
AU PROFIT DE :			CREANCIER

N° 3267-C - TD - IMPRIMERIE G. L. N. 11/10/1995 - 1/1

N° 3267-C
Double

CONTRE :	PROPRIETAIRE GREVE
SUR :	IMMEUBLE GREVE

N° 3267-C
Double

APPARTENANT A :	EFFET RELATIF
POUR SURETE DE :	CREANCE GARANTIE
DISPOSITIONS PARTICULIERES-RENOIS	

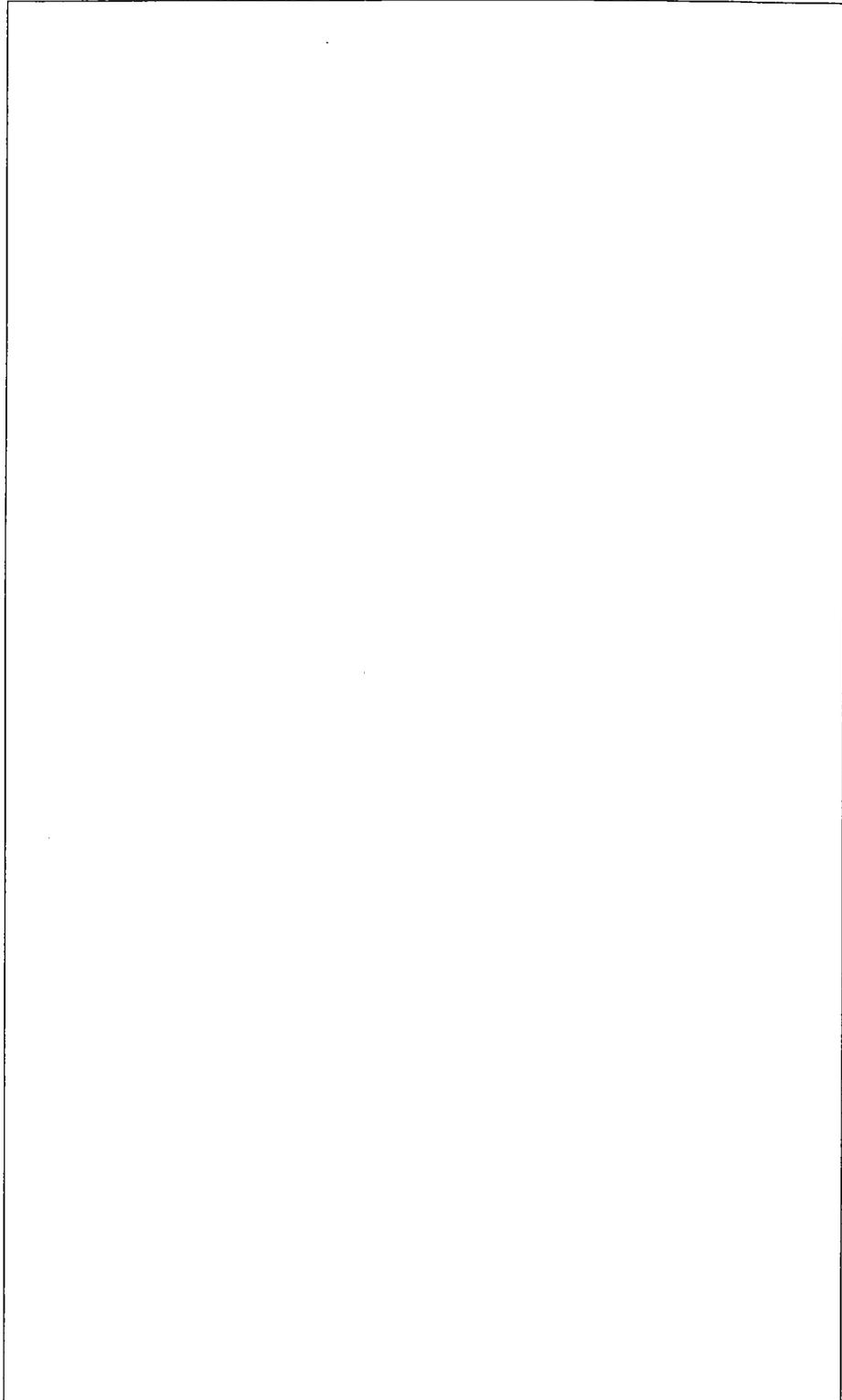
N° 3267-C
Double

COLLATIONNEMENT ET CERTIFICAT D'IDENTITE

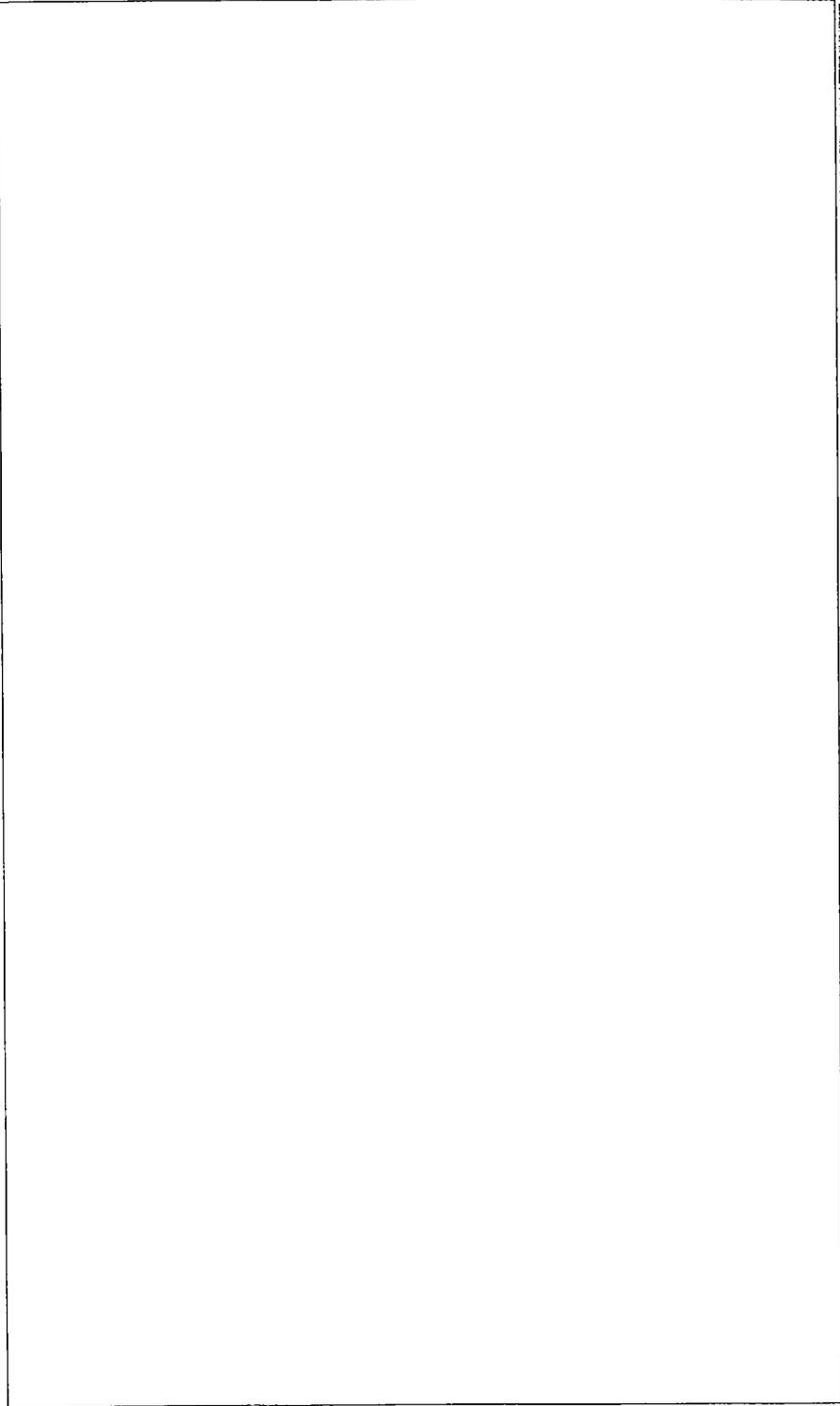
A..... LE

PARTIE RESERVEE AU CONSERVATEUR POUR LES MENTIONS

N° 3267-P



N° 3267-P



N° 3267-P

4

PARTIE RESERVEE AU CONSERVATEUR POUR LES MENTIONS



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 3267-R

BORDEREAU D'INSCRIPTION

BUREAU DES HYPOTHÈQUES	DÉPÔT	DATE	EFFET JUSQU'AU
		Vol N°	
PRINCIPAL :	TAXE		
ACCESSOIRES :	SALAIRES		
INSCRIPTION _____			<input type="checkbox"/> - l'échéance <input type="checkbox"/> - la dernière
AYANT EFFET JUSQU'AU _____			<input type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas
déterminée et future			
EST REQUISE EN RENOUVELLEMENT DE CELLE PRISE :			
A :			
LE	VOL	N°	
LE	VOL	N°	
LE	VOL	N°	
Date extrême d'effet de l'inscription originaire ou, si celle-ci a été renouvelée de l'inscription (ou de la dernière inscription) en renouvellement			<input type="text"/>
RAPPEL (titre, propriétaire grevé, créancier,...) de l'inscription originaire			
MODIFICATIONS SURVENUES DEPUIS L'INSCRIPTION PRECEDENTE			

N° 3267-R - IMPRIMERIE NATIONALE 5 402392 GLU 11 - Juin 1995 1 G1

N° 3267-R

DESIGNATION DU (OU DES) PROPRIETAIRE(S) GREVE(S) ACTUEL(S) (C.F. Article 62 du Décret N° 55-1350 du 14/10/1955)	
IMMEUBLE(S) GREVE(S) – DESIGNATION DETAILLEE (C.F. Articles 61 et 62 du Décret N° 55-1350 du 14/10/1955)	
DISPOSITIONS PARTICULIERES – RENVOIS	
COLLATIONNEMENT ET CERTIFICATION D'IDENTITE	
A	LE ... / ... /




DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

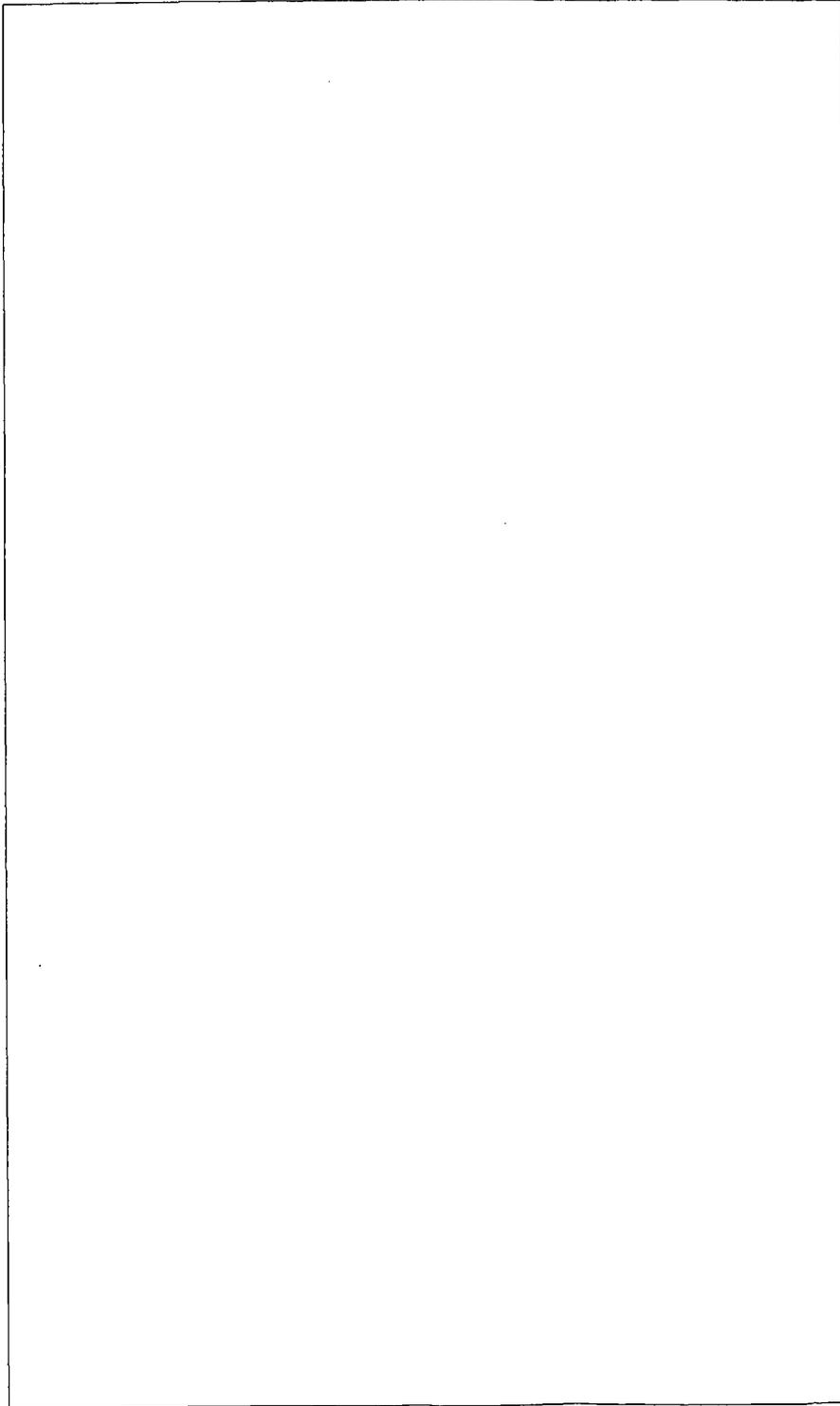
N° 3268

--	--	--	--	--

[Empty rectangular area for document content]

N° 3388 - IMPRIMERIE NATIONALE
5 40295 GLU 18 - Juin 1995 - 1 G1

N° 3268





FEUILLE COMPLÉMENTAIRE - BORDEREAUX PARTICULIERS D'INSCRIPTION			
VOL	DATE	DEPOT	ÉNONCIATIONS PROPRES À CHAQUE INSCRIPTION DISTINCTE

N°	
----	--

N°	
----	--

5 403294 GLO 25 - Juin 1995 1 G1
N° 30-3521 - IMPRIMERIE N° 111100-111

N° 3268-C

VOL	DATE	DEPOT	ENONCIATIONS PROPRES A CHAQUE INSCRIPTION DISTINCTE	
<table border="1"><tr><td data-bbox="376 367 509 405">N°</td></tr></table>				N°
N°				
<table border="1"><tr><td data-bbox="376 1066 509 1104">N°</td></tr></table>				N°
N°				

ANNEXE III

Demandes de renseignements

Demandes de renseignements

Nature	N° d'imprimé
Demande de renseignements sommaires urgents	3233
(feuille complémentaire)	3234
Demande de prorogation	3240

•

N° 3233

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES URGENTS

COÛT

Demande principale = F
 Feuille(s) complémentaire(s) :
 - Nombre de personne(s) supplémentaire(s) x = F
 - Nombre d'immeuble(s) supplémentaire(s) x = F
 - Frais de renvoi = F
 - Règlement ci-joint **TOTAL = F**
 - Utilisation du compte " usager habituel "

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

M.

 CODE POSTAL
 A Le
 Signature du demandeur,

QUITTANCE : S MS TOTAL = F Bureau de dépôt :

NATURE DES RENSEIGNEMENTS DEMANDES

M. le Conservateur est requis de délivrer un extrait des formalités suivantes sur les personnes et/ou les immeubles désignés ci-dessous :

INSCRIPTIONS subsistantes SAISIES en cours DOCUMENTS PUBLIES NON ACQUISITIFS
 ACQUISITIFS

PERIODE DE CERTIFICATION **POINT DE DEPART** **TERME**

- Formalités intervenues depuis le 01/01/56 (ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur des immeubles)
 Depuis le / /
 Jusqu'à la date de dépôt de la présente demande (hors formalité) ou de la formalité énoncée (sur formalité)
 ou jusqu'au / / inclusivement

DESIGNATION DES PERSONNES (Toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité du Conservateur - Art 9 du Décret du 4/01/55)

N°	NOM (ou dénomination)	PRENOMS (ou autres éléments pour les personnes morales - 1° alinéa de l'article 6 du décret du 4/01/1955)	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
1			
2			
3			

DESIGNATION DES IMMEUBLES (Toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité du Conservateur - Art 9 du Décret du 4/01/55)

N°	COMMUNE (éventuellement rue et numéro)	REFERENCES CADASTRALES	N° VOLUME	N° LOT
1				
2				
3				
4				
5				

DEMANDE IRREGULIERE Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s)

Défaut de paiement
 Demande non signée ou non datée
 Défaut d'indication de la nature du renseignement demandé
 Insuffisance de la désignation des personnes
 Insuffisance de la désignation des immeubles
 Autre

A Le
 Le Conservateur,

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Dans le cadre de la présente demande, le Conservateur certifie qu'il n'existe dans sa documentation :
 aucune formalité
 que les formalités indiquées dans l'état ci-joint.
 que les seules formalités figurant sur les faces de copies de fiches ci-jointes.

Etat certifié à la date du
 A Le
 Le Conservateur,

N° 3233 - IMPRIMERIE NATIONALE (341) 40386 G.L.U. 54 - Juin 1995

